

Date de la convocation
17.05.2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 27

DELIBERATION N° 2023.4.14a
Nomenclature N° 7.5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois
le vingt quatre mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
M. RIGALT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire
délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, Mme TRAVOUILLO.

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demandes de subventions : Festival Lug'en Scène 2023

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La 9ème édition du Festival Lug'en scène (les jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 août 2023) a pour but d'offrir une animation culturelle populaire, accessible à tous, pendant la période estivale. En se produisant dans l'espace public, l'événement est rendu plus visible et donc plus accessible. Avec Lug'en Scène, l'artistique vient à la rencontre du public. Le spectateur a une place privilégiée dans chaque spectacle de par sa proximité avec les artistes. Afin de créer une émulation, une curiosité pour l'objet culturel, la programmation du festival se construit autour de spectacles professionnels sur le thème du fantastique et du merveilleux.

Autour du festival, plusieurs activités sont organisées pour permettre aux spectateurs d'appréhender et d'aller à la rencontre du spectacle vivant plus facilement. Diverses animations de pratiques artistiques sont ainsi proposées. L'action culturelle s'inscrit dans une démarche volontariste et associe de nombreux partenaires locaux pour que l'offre soit accessible et diffusée au plus grand nombre.

Pour l'organisation de ce Festival, des demandes de subventions auprès du Conseil Régional à hauteur de 5 000 €, du Conseil Départemental à hauteur de 4 500 € et de la Communauté de Communes à hauteur de 4 400 € sont envisagées.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : **16 JUIN 2023**

Publié le : **16 JUIN 2023**

Notifié le :

Le budget prévisionnel est le suivant :

		Dépenses artistiques Prévisionnelles
Jeudi 17 août	<u>Cinéma plein air</u> Les Goonies	1 538.00 €
Vendredi 18 août	<u>Entresort (sur 2 jours)</u> La Chuchoteuse	1 184.80 €
	<u>Déambulation (sur 2 jours)</u> Le bruit des autres - M Loyal	1 926.00 €
	<u>Déambulation (sur 2 jours)</u> Manuel, laveur de mains	2 251.75 €
	<u>Déambulation et spectacle fixe</u> Mehdi le magicien	1 146.00 €
	<u>Entresort (sur 2 jours) et spectacle fixe</u> The Wooden Swing Band	2 324.00 €
	<u>Musique</u> Akordaia	633.00 €
	<u>Spectacle fixe</u> Riez sans moderation	2 122.00 €
	<u>Spectacle fixe</u> Le relooking cerebral	2 480.00 €
	<u>Spectacle fixe</u> Les Josianes	5 497.25 €
	<u>Spectacle de feu</u> Pyromad	2 908.80 €
	Samedi 19 août	<u>Spectacle fixe</u> Les poussins phoniques
<u>Spectacle fixe</u> Street Coffee		2 346.00 €
<u>Spectacle fixe</u> Au suivant		2 369.50 €
<u>Spectacle fixe</u> Les Frères PEUNEU		1 332.00 €
<u>Spectacle fixe</u> Mlle Orchestra		3 528.68 €
<u>Musique et spectacle fixe</u> Lili & Co		1 186.00 €
SOUS-TOTAL		34 772.00 €
Divers Technique	1 964.00 €	
TOTAL	36 736.00 €	

2 795 €	Contribution volontaire en nature (hébergement)
5 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine
4 500 €	Département
4 400 €	CCPL
16 841€	Mairie
36 736 €	Total

.../...

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 11 mai 2023,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes financeurs,
- ⇒ autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20230524-2023-4-14a-DE
Date de télétransmission : 16/06/2023
Date de réception préfecture : 16/06/2023